

Rapporteur : Lise LE JEAN
Service : CCAS

Conseil d'Administration du CCAS du 14 février 2022

Rapport N°06

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport présentant les orientations budgétaires de l'année à venir (ROB).

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présente les évolutions des masses budgétaires, en fonction des orientations de la politique sociale retenues pour l'année 2022. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte général

Préalablement à ce débat, il convient de rappeler que la préparation de ce rapport s'inscrit dans un contexte économique et sanitaire inédit, dont on mesure chaque jour l'impact social sur les publics les plus fragiles, notamment au regard des mesures sanitaires mises en place afin de ralentir la propagation du virus.

Sur le plan budgétaire, le premier confinement instauré en mars 2020 et les mesures sanitaires mises en place par la suite ont poussé le CCAS à repenser son organisation et ses services afin de maintenir le lien social avec la population et apporter une aide financière et psychologique notamment en direction des publics les plus fragiles.

La capacité du CCAS à s'organiser a été d'autant plus appréciable, notamment au regard des mesures sanitaires contraignantes qui ont impacté la tenue des activités programmées et conduit à la suspension voire même la suppression de certaines activités sur le premier semestre 2021, comme le traditionnel repas de Noël pour les aînés, les sorties et animations

pour les personnes âgées et/ou handicapées ou encore les après-midis dansants et gourmands.

Afin de maintenir le lien social avec les aînés et rompre l'isolement, l'opération « Coups de fil solidaire » a été pérennisée et a permis de créer le réseau Bourg-la-Reine Solidaire.

L'objectif étant de maintenir un contact personnel et régulier, transmettre les demandes pour l'approvisionnement ou les repas à domicile et s'assurer de manière plus globale que les personnes âgées et isolées bénéficient bien de l'aide matérielle et sociale dont ils ont besoin.

Une amélioration de la situation sanitaire, a tout de même, permis de mettre en œuvre de nombreuses activités telles que les sorties d'été, la semaine bleue, ou encore le Forum Giga Séniors.

Enfin, le CCAS a tenu également à apporter son soutien aux familles en difficulté en augmentant les allocations aux familles.

Dans un contexte économique, social et sanitaire toujours compliqué, la Ville a décidé de poursuivre sa politique d'intervention sociale, notamment en direction des personnes les plus fragiles.

Malgré les effets de la crise sanitaire sur le budget général de la Ville (baisse des recettes tarifaires, des redevances d'occupation du domaine public et hausse des dépenses de fonctionnement liées aux mesures sanitaires comme le renforcement du nettoyage des locaux,...), le choix est fait de maintenir le budget du CCAS au même niveau que celui de 2021.

Le budget 2022 permettra de répondre aux objectifs suivants :

- En cette période post-épidémique, les demandes faites au CCAS sont de plus en plus nombreuses, En effet, les difficultés sociales et psychologiques se sont accrues du fait du contexte sanitaire. De plus, le nombre décroissant de professionnels de santé conduit la Ville à repenser sa politique de santé afin d'offrir aux Réginauburgiens une offre de santé de qualité. Ainsi, il est prévu de s'inscrire dans une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et de recruter un référent santé, handicap et gérontologie. Par ailleurs la Commune étudie l'opportunité de créer une maison de santé pluridisciplinaire.

- Les contacts avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ont été nombreux durant l'année 2021, et il est envisagé de recruter un travailleur social financé le Département à hauteur de 45 000 euros, et qui permettra de renforcer le travail du CCAS.

Les éléments financiers composant ce budget 2022 vous sont explicités ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour l'année 2022, il sera proposé un niveau de dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 721 K€.

CHAPITRE 011 : 335 K€

Evolution du chapitre 011 entre 2020 et 2022

Chapitre (Code et Libellé)	BP2020	BP2021	BP2022
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	304 858	335 070	335 070

Les principales actions proposées sont les suivantes :

- Augmentation de l'enveloppe destinée à mettre en oeuvre des actions d'animation pour les personnes âgées et handicapées, dès que le contexte sanitaire et réglementaire le permettra, afin de lutter contre l'isolement.
- Augmentation du budget lié à l'alimentation pour le service de portage de repas à domicile en raison de :
 - l'accroissement du nombre de bénéficiaires de cette prestation qui est en moyenne de 55 repas livrés par jour.
 - la réalisation des repas bio à hauteur de 20 %.
 - la hausse annuelle du prix des denrées alimentaires.

Ces deux postes en augmentation seront compensés par une baisse des dépenses sur la restauration de la résidence la Vallée dont la gestion sera reprise par l'Association ARPAVIE.

- Maintien de l'enveloppe des dépenses liées au service Développement social, Prévention et Réussite éducative et notamment destinée à financer les frais de CLSH pour les familles aux revenus modestes.
- Maintien des enveloppes des autres dépenses.

CHAPITRE 65 : 85 K€

Evolution du chapitre 65 entre 2020 et 2022

Chapitre (Code et Libellé)	BP2020	BP2021	BP2022
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	109 450	85 300	85 300

Les principales actions proposées sont les suivantes :

- Stabilité de la participation au Fonds de Solidarité Logement.
- Stabilité des crédits affectés à l'allocation pour les personnes âgées aux ressources modestes.

- Stabilité des crédits affectés à l'aide aux familles modestes. Le format de l'aide est maintenu (cartes cadeaux).
- Stabilité des crédits affectés aux colis pour les familles fréquentant le Relais alimentaire.

FRAIS DE PERSONNEL 012 : 301 K€

Evolution du chapitre 012 entre 2020 et 2022

Chapitre (Code et Libellé)	BP2020	BP2021	BP2022
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	330 000	301 160	301 160

EMPLOIS		EFFECTIF 31-12-2021	
Emplois permanents	10	Agents payés en décembre	6
dont postes à temps non complet	0	dont à temps partiels	0
		Equivalent temps plein-ETP	6
dont agents en détachement extérieur	0		
dont agents en disponibilité	0	Titulaires	6
dont postes vacants	0	Contractuels	0
		Femmes	5
		Hommes	1
Emplois temporaires	1	Agents payés en décembre	1
	1	Equivalent temps plein-ETP	0,5
		Femmes	0
		Hommes	1
		Total agents payés en décembre	7
		Equivalent temps plein-ETP	6,5
		Total femmes	5
		Total hommes	2
		% femmes du total	71,43 %
		% hommes du total	28,57 %

Les principales composantes de la masse salariale 2022 :

Le coût de la masse salariale s'élevait en 2021 à 282 K€. Cette baisse est due à la vacance d'un poste, un nouveau fonctionnement du portage de repas ainsi que l'annulation de certaines animations (contexte COVID).

Pour 2022, il est proposé de maintenir l'enveloppe à l'identique de 2021, soit 301 K€ afin de permettre au CCAS de pourvoir ses postes vacants.

OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGÉTAIRE 16 K€

Elles correspondent aux opérations d'amortissement et portent sur les biens acquis en section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes entre 2020 et 2022

Chapitre (Code et Libellé)	BP2020	BP2021	BP2022
002 Résultat reporté de fonctionnement	61 297	102 782	102 782
70 Produits de services, du domaine	242 393	281 181	281 181
74 Dotations, subventions et participations	456 018	325 343	325 343
75 Autres produits de gestion courantes	10 000	10 001	10 001
77 Produits exceptionnelles hors 775	0	2 477	2 477
013 Atténuation de charges	0	15 633	15 633
Total	769 708	737 417	737 417

Pour l'année 2022, le montant des recettes s'élèvera à 737 K€

Elles sont composées principalement des prestations de services du portage de repas à domicile, du versement des loyers des appartements d'urgence, du financement par le Conseil Départemental de la Coordination Gérontologique et de l'instruction des aides légales ainsi que de la participation de la Ville.

- Stabilité du nombre de bénéficiaires du service de portage de repas.
- Stabilité du montant inscrit concernant la subvention du Conseil Départemental pour la coordination gérontologique.
- Stabilité des recettes liées aux loyers des appartements d'urgence
- La participation de la Ville sera attribuée en tenant compte du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 et arrêté dans le cadre du Compte Administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 60 K€

Chapitre (Code et Libellé)	BP2020	BP2021	BP2022
21 – IMMOBILISATION	50 920	60 676	60 676
Total	50 920	60 676	60 676

Aucun achat n'est prévu en investissement en 2022.

Du fait de reports de crédits d'investissement, des opérations d'amortissement et du FCTVA, une enveloppe reste néanmoins disponible en cas de besoin.

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 60 K€

Chapitre (Code et Libellé)	BP2020	BP2021	BP2022
001 résultat reporté d'investissement	32 020	38 963	38 963
013 Atténuation de charges	0	15 633	15 633
10 dotations, fonds divers et réserve hors 1068	0	5 845	5 845
Total	32 020	60 441	60 441

Les recettes proviennent du report de l'excédent d'investissement 39 K€, des amortissements 16 K€ et du FCTVA 5 K€.

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.